

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gingins, le 4 mai 2014

Neuf villages unis pour créer la commune d'Asse-et-Boiron

La commune issue du projet de fusion entre neuf villages de la région nyonnaise s'appellera **Asse-et-Boiron**, du nom des deux rivières qui les enserrent. Réunis samedi à Gingins, les 80 délégués d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserey, Eysins, Gingins, Grens, Signy-Avenex et La Rippe ont défini les principales options de leur projet de fusion.

Convaincues que le fonctionnement administratif, technique et politique de leurs communes n'est pas assuré à terme dans leur forme actuelle, les Municipalités des neuf communes situées entre Asse et Boiron étudient un projet de fusion depuis la fin de la dernière législature. Elles ont associé à cette étude les délégués de leurs conseils communaux et généraux, qui ont participé aux groupes de travail thématiques. La journée de samedi a permis aux représentants des communes de valider les options proposées par les groupes de travail et le comité de pilotage du projet, constitué par les neuf syndicats concernés.

Ils ont notamment confirmé le choix de nommer Asse-et-Boiron la future commune. Un appel à idées avait permis aux citoyens de proposer plus d'une centaine de noms. Les délégués ont également confirmé que le village de Chéserey était pressenti pour accueillir le siège administratif principal de la nouvelle entité et que des antennes seraient ouvertes dans deux autres communes. Le découpage politique en arrondissements permettant de garantir la présence d'élus de chaque village a également été confirmé.

Enfin, les délégués ont confirmé le taux d'imposition communal applicable dès 2017, malgré les incertitudes liées à une décision aussi précoce. Calculé sur la base des derniers exercices comptables, le taux sera fixé à 53% de l'impôt cantonal de base, sous réserve des charges péréquatives et des changements non maîtrisables par les communes. Ce taux favorable pour la plupart des habitants est possible grâce à une diminution de la contribution à la péréquation cantonale, chiffrée par les services cantonaux à 2,5 millions de francs.

Les derniers détails de la convention de fusion doivent encore être négociés avant son adoption par les Municipalités cet été. Cette convention sera ensuite soumise aux Conseils communaux et généraux cet automne et aux citoyens des neuf villages en janvier 2015. La nouvelle commune entrerait en vigueur le 1er janvier 2017.

Contacts :

Serge Melly, syndic de Crassier, porte-parole du comité de pilotage, 079 724 65 22

Jean-Marc Sandoz, conseiller en communication, 079 610 79 94

